

➤ Égalité-Citoyenneté : se qualifier pour agir.

Compte-rendu : journée de restitution du 24 juin 2016

Animation de la journée : Hervé BORDY, Juriste, Formation-Conseil, formateur de formateurs
du plan Valeurs de la République et Laïcité
Morgane PETIT, Directrice de l'IREV

1

Introduction

« Heureux mais schizophrène »

Les événements de janvier 2015 ont brutalement révélé des interrogations sur ce qui fonde aujourd'hui la société française, sur ce qui « fait société » et avec eux, l'impératif, l'urgence presque, de redéfinir et/ou de s'entendre sur des fondamentaux partagés.

Des deux comités interministériels des 6 mars et 26 octobre 2015 a notamment émergé la question de la nécessaire formation des professionnels - acteurs du travail social, des collectivités locales, services de l'État et société civile - aux valeurs de la République.

Dans ce contexte, cette journée régionale avait pour vocation de :

- Favoriser la mobilisation du plus grand nombre sur ces enjeux de formation ;
- Présenter et valoriser des acteurs locaux s'étant saisi des questions d'égalité et de citoyenneté dans leurs démarches.

« Heureux mais schizophrène », c'est par cette formule sibylline que Ioannis PANOUSSIS, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université Catholique de Lille inaugure cette journée. « Heureux » d'accueillir en ses murs des démarches et des acteurs attachés à promouvoir les valeurs d'égalité, de citoyenneté et de laïcité. La faculté de droit ayant pour vocation de former les spécialistes du droit de demain tout en impulsant un savoir-être et un savoir-faire qui se nourrissent de ces mêmes valeurs. Une vocation confortée par le solide partenariat établi entre la faculté et le défenseur des droits.

Toutefois « rendu un peu schizophrène » et « sonné » par l'annonce matinale du Brexit qui met en résonance l'universalité de ces thèmes.

Dans le prolongement de ce billet d'humeur, Morgane PETIT, directrice de l'IREV, rappelle qu'il s'agira, tout au long de la journée, d'apporter des éléments de réponse aux deux questions suivantes:

- Comment se réapproprier et partager les valeurs communes de la République avec le plus grand nombre ?
- Comment envisager collectivement la manière de les faire vivre sur le territoire ?

Retour sur les cycles de qualification « Égalité-Citoyenneté » : Se former pour agir, un exemple de réponse mobilisable sur le territoire

L'IREV s'inscrivant dans la démarche de nécessaire formation des professionnels sur les questions d'égalité et de citoyenneté (comités interministériels des 6 mars et 26 octobre 2015) a proposé au premier semestre 2016 un cycle de formation-action inter-acteurs décliné sur quatre territoires dans le Nord. L'objectif était, en s'appuyant sur des apports théoriques, de réinterroger et d'adapter les pratiques professionnelles.

Selon une approche territorialisée des politiques publiques, ces cycles co-construits devaient également permettre d'identifier les leviers d'action publique et d'envisager leur traduction opérationnelle sur les territoires, en particulier dans le cadre des contrats de ville.

Hervé BORDY, juriste formation conseil, formateur de formateurs du plan Valeurs de la République et Laïcité – Morgane PETIT, Directrice de l'IREV

« La co-construction : essence même du cycle de qualification »

Le cycle Égalité – Citoyenneté a bénéficié du soutien de la Préfecture du Nord et des contributions actives des membres du comité de pilotage : Préfecture du Nord, DRJSCS Nord-Pas-de-Calais-Picardie, ENPJJ, Département du Nord, l'Université de Lille 3, l'Université Catholique de Lille (Faculté de Droit), IRA de Lille, CNFPT Nord Pas-de-Calais, APSN, FACE Métropole Européenne de Lille.

Les principes de co-construction du cycle de qualification :

- Une approche juridique, entrée privilégiée et fil rouge de la formation ;
- Une approche pluridisciplinaire comprenant l'apport d'universitaires juriste, sociologue et politiste ;
- Une approche inter-acteurs (collectivités locales, associatifs en charge des questions de politique de la ville ou de jeunesse par exemple...) car « cette question nous concerne tous ».

« Rendre toute sa place au droit. »



Ils ont dit...

« Être citoyen, c'est être sujet de droit, encore faut-il connaître le droit. »

« Ce n'est pas parce qu'un droit est affirmé qu'il est appliqué. »

Chaque citoyen est sujet de droit et a le devoir de se soumettre à ces règles édictées pour « faire société ». Le droit permet ainsi de mieux saisir les règles du jeu démocratique et de pouvoir répondre à la question essentielle de savoir « pourquoi » on doit agir de telle ou telle manière, au-delà des valeurs individuelles.

« Si tu ne sais pas pourquoi, tu ne sauras pas comment »

Si « nul n'est censé ignorer la loi », en France, ce sont plus de 100 000 nouveaux textes législatifs qui paraissent chaque année et l'on ne s'étonnera pas, dès lors, que l'une des premières discriminations soit le non accès au(x) droit(s), en raison de deux types de difficultés :

- difficultés à suivre et à comprendre l'évolution législative,
- difficultés à faire valoir ses droits.

Zoom sur.... Le cycle de qualification Égalité-Citoyenneté

- Quatre territoires : Roubaix, Maubeuge, Valenciennes, Dunkerque
- Quatre séances :
 - 1- Identité(s), citoyenneté(s) et égalité
 - 2- Laïcité, neutralité et gestion des faits religieux
 - 3- Qu'est-ce que l'égalité ? Retours et détours à partir de l'histoire de l'immigration et lutte contre les discriminations.
 - 4- La mise en place de plans d'actions dans les contrats de ville
- Calendrier : premier semestre 2016
- Publics : 90 professionnels : communes et agglomérations (chefs de projet politique de la ville, CCAS, service jeunesse...), responsables et travailleurs sociaux en UTPAS (CD 59), établissements scolaires et de formation, associations de prévention spécialisée, centres sociaux, associations locales ou têtes de réseaux
- Un intervenant « fil rouge » : Hervé BORDY, juriste formation conseil, formateur de formateurs du plan Valeurs de la République et Laïcité
- Un comité de pilotage : rassemblant institutions (Etat, CD 59) et établissements d'enseignement supérieur (universités de Lille 3 et La Catho, IRTS, IRA, CNFPT)
- Financement : Etat
- Capitalisation / Bibliographies:
<http://www.irev.fr/action/cycle-qualification>
<http://www.irev.fr/article/dossier-ressources-egalite-C3%A9-citoyennet-C3%A9>
- A venir : Pas-de-Calais – Aisne – Oise – Somme



<http://www.irev.fr/programme-d-actions>

« Réflexions introductives autour des concepts d'identité(s) et de citoyenneté »

La **citoyenneté** est un concept juridique, que l'on retrouve notamment dans le texte fondateur de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Le terme de citoyen renvoie ici à une conception universaliste.

La citoyenneté renvoie à la fois au citoyen (en tant qu'il est sujet de droit) et à la nationalité.

La citoyenneté se définit aussi par des valeurs : civilité, civisme, solidarité.

L'**identité**, concept très occidental, est un mot du droit mais renvoie aussi à un ensemble de sentiments – unité, cohérence, permanence.

Elle se caractérise par sa dualité : il s'agit à la fois de ce qui est identique et de ce qui est différent.

L'identité agit nécessairement en interaction avec autrui, dans la ressemblance ou la différence, afin de pouvoir s'affirmer dans un groupe.

S'il est nécessaire de travailler à un véritable accompagnement du **processus de construction identitaire**, ce travail doit s'articuler autour de questions majeures : Quel est notre projet commun ? Qu'est-ce qui nous réunit (d'un point de vue juridique) ? Quel est le but juridico-politique de notre société ?

Il s'agit donc de dépasser la définition des concepts (qui peut être très diverse) pour s'interroger avant tout sur la définition de notre projet commun.

Le préambule de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 pose ainsi deux piliers essentiels, socles de la société française : le « maintien de la Constitution » et le « bonheur de tous ».

« Laïcité, neutralité et gestion des faits religieux : se réapproprier les repères »

En croisant les approches, le cycle de qualification a permis l'appropriation par chacun des repères suivants :

- **repères historiques et politiques** sur le contexte de laïcisation de la France. La laïcité fonde la cohésion sociale, consacrant le principe selon lequel chacun doit être traité sur un pied d'égalité, quelle que soit son origine culturelle et culturelle. Elle est considérée comme un principe indispensable au bien vivre ensemble.
- **repères juridiques** sur l'application du principe de laïcité.
- **repères méthodologiques** : aborder et gérer les situations problématiques que peuvent rencontrer les professionnels, en leur proposant de recourir à une méthode : **l'espace de négociation** afin de tenir compte de leur environnement dans leur pratique professionnelle et maîtriser les conséquences de leurs décisions au regard des enjeux sociaux qui sont posés. Au sein de l'espace de négociation, trois éléments interagissent : les salariés / les usagers-clients (ils peuvent « venir comme ils sont » mais ils ne peuvent pas tout exiger) / le cadre de référence (quelles sont les valeurs promues dans l'entreprise ?). La question fondamentale à se poser est : **où est le problème**, le point de tension qui m'empêche de réaliser ma mission professionnelle ?

Zoom sur.... En pratique : une grille d'analyse collective de la situation pour porter un regard objectif sur les situations rencontrées :

Il s'agit d'aborder chaque situation en répondant aux 5 questions suivantes :

- Quelle est la situation / quel est le problème ? (il faut savoir qualifier le problème et identifier le point de tension qui entrave la réalisation de ma mission professionnelle)
- Qu'est-ce qui est non négociable ? (Par rapport aux valeurs que portent le cadre dans lequel je travaille)
- Qu'est-ce qui est négociable ?
- Quel(s) est (sont) le(s) problème(s) engendré(s) ? (par le point de tension)
- Quelle(s) est (sont) la (les) solution(s) possible(s) ?

« Qu'est-ce que l'égalité ? De l'égalité formelle à l'égalité réelle. »



Ils ont dit...

« L'égalité formelle n'est pas l'égalité réelle »

Observant les conditions d'émergence de la reconnaissance des discriminations en France, Milena Doytcheva, sociologue à l'Université Lille 3 a interrogé la notion d'égalité.

De l'égalité de principe aux inégalités de traitement : la reconnaissance des discriminations en question.

5

Il y a de vraies difficultés à penser en même temps ce qui est égal et ce qui est différent. Si l'égal correspond à ce qui est identique, quid des différences ?

Quelles sont les conséquences et les incidences de ces différences effectives ? Les catégorisations statutaires (place qui vous est faite dans la société en fonction de qui vous êtes) dessinent des inégalités.

La notion d'égalité en droit (= égalité de principe) serait le principe le plus puissant pour assurer l'égalité réelle. Ce principe empêche cependant parfois d'aller voir de plus près les inégalités concrètes.

Le concept de discrimination permet quant à lui de montrer des inégalités réelles de traitement. Les discriminations se situent au niveau des actes, des faits, non de l'idéologie (à la différence du racisme)... même si les mécanismes psychosociaux (stéréotypes, préjugés...) jouent à plein dans la production des discriminations.

Sur le plan juridique, le droit est un outil en constante évolution pour agir contre les discriminations, de construction récente néanmoins : les actes de discrimination constituent un délit pénal (3 ans d'emprisonnement, 45 000 € d'amende).

Le droit ne semble pour autant pas suffisant et lutter contre les discriminations, avec l'ambition de passer d'une égalité formelle à l'égalité réelle, requiert une véritable volonté politique... et des politiques publiques en adéquation avec les enjeux que cela recouvre : rupture du principe d'égalité, conséquences sur les victimes ou supposées telles...

« Balayer devant sa porte pour réinventer le partenariat »



Ils ont dit...

« La politique de la ville se construit par un partenariat qui est à réinventer. »

Le partenariat et l'action collective sur les discriminations dans les territoires impliquent la réinterrogation de ses propres pratiques par chacun. Il faut « balayer devant sa porte » pour :

- susciter l'envie d'avancer collectivement dans le partenariat et l'écoute
- faciliter la reconnaissance mutuelle entre initiatives de terrain et portage institutionnel

« Se qualifier pour agir dans les territoires »

L'objectif du cycle de qualification est d'accompagner l'émergence de stratégies territoriales visant la promotion de l'égalité dans le cadre des contrats de ville.

Cela induit également un accompagnement dans des perspectives opérationnelles (préparation des plans territoriaux de prévention des discriminations, volet laïcité – valeurs de la République...).

« Et demain »

Morgane PETIT termine cette restitution en faisant part de la satisfaction des acteurs bénéficiaires de ce cycle, de leur désir de poursuivre les échanges et de réinterroger tant les pratiques professionnelles de chacun que celles du système d'acteurs.

Elle conclue en évoquant les actions à venir programmées par l'IREV :

- des temps d'échanges de pratiques et d'animation des réseaux d'acteurs pour alimenter la structuration des plans, partager les difficultés et identifier les différents leviers d'action
- la déclinaison de ce cycle sur les autres territoires d'intervention de l'IREV (Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme) en 2016 - 2017

6

Zoom... En live : la co-construction c'est maintenant !

Des jeunes gens des quartiers de Dunkerque en lien avec l'association éducation des Alizés montent une vidéo sur le thème des fondements de la République : ils profitent de la journée régionale pour solliciter les participants et les inviter à tourner de courtes séquences de témoignage sur le sujet.

Table ronde : se former, un préalable pour agir

De la formation initiale à la formation continue, comment transmettre et faire vivre le socle commun des valeurs républicaines? Quels sont les moyens de formation? Comment sont formés les futurs professionnels sur ces enjeux? Y-a-t-il eu des évolutions depuis un an et demi?

Anne LEVIN, Directrice IRTS Métropole lilloise ; Sylvie CONDETTE, Maître de conférences en sciences de l'éducation, Université Lille 3 ; Kag SANOUSSI, Chef du Pôle Politique de la Ville, Référent régional " Valeurs de la République et Laïcité", DRJSCS Nord-Pas-de-Calais-Picardie Karima ELKHADIRI, Conseillère technique, APSN, collectif « Ensemble on fait quoi ? »



Sylvie CONDETTE, Maître de conférences en sciences de l'éducation, Université Lille 3

« Empreint de respect » : plus qu'un état d'esprit, une démarche

Dans le contexte actuel, les responsables de formation se sont vus rappeler, d'une part, l'urgence d'agir en réactivant la réflexion sur les questions de citoyenneté, d'égalité et de discrimination et, d'autre part, leur responsabilité en matière de formation. En master de sciences de l'éducation, l'enjeu quant à ce dernier impératif est particulièrement fort puisqu'il s'agit de former des personnes dont le métier sera de former des élèves.

Les actions transversales de formation, initiale comme continue, reposent sur trois principes :

- le respect : être empreint de respect est un état d'esprit mais également une démarche,
- l'ouverture : l'objectif étant de rendre un certain nombre de contenus accessibles à un public élargi et varié : étudiants, personnel de l'université, citoyens,
- le collectif : se rencontrer pour travailler « avec d'autres ».

L'un des objectifs de ces formations est de restaurer et réaffirmer les valeurs de respect, de dignité humaine en insistant sur cet aspect: « Qu'est-ce qu'être humain aujourd'hui ? ».

Une démarche est menée quant à la possibilité pour les professionnels de revenir en formation grâce à la validation des acquis professionnels : elle permet de prendre une distance réflexive quant aux pratiques.

« Et demain »

Pour l'avenir, deux enjeux sont mis en évidence :

- un enjeu interne : le monde universitaire devra encore progresser en matière de maillage interne sur les questions de mutualisation et de capitalisation des pratiques et des expériences et ce, dans le but de travailler toujours plus collectivement
- un enjeu externe : les efforts d'articulation des apports de la recherche avec l'ensemble des pratiques professionnelles et les citoyens doivent être poursuivis. A titre d'exemple les habitants du secteur de l'Université peuvent bénéficier des apports culturels de la faculté (cinéma- bibliothèque). De plus, un certain nombre de conférences accessibles aux étudiants, aux professionnels de l'université mais également aux citoyens ont été proposées puis diffusées sur la web télé de l'université.

Zoom sur... L'Atelier de formation au dialogue interculturel

Un espace de dialogue pour exprimer les difficultés et les doutes rencontrés ouvert aux chercheurs et praticiens étrangers.

Exemples de thématiques abordées : éduquer aux droits de l'homme- éduquer à la diversité.

Les éléments mis en débat collectivement peuvent ensuite être réappropriés par chacun.

Mis en place il y a deux ans, ces ateliers, très ouverts, comptent un nombre croissant de participants.

Karima ELKHADIRI, Conseillère technique, Association de Prévention Spécialisée du Nord

« De la stupeur...: Ensemble on fait quoi ? Genèse du collectif »

La stupeur provoquée par les actes terroristes de janvier 2015 a conduit dès février les associations à interpeller l'APSN: « Que pouvez-vous nous proposer pour nous aider à agir ? ».

En mars de la même année, une rencontre de l'ensemble des partenaires partageant leurs constats et besoins met en évidence deux nécessités :

- former les professionnels sur les questions de laïcisation et de faits religieux ;
- inciter les habitants à devenir acteurs de prévention aux côtés des professionnels en suscitant le débat dans les quartiers.

L'association « Laisse ton empreinte » et l'APSN s'associent pour piloter et animer le collectif « Ensemble on fait quoi ? ».

« Ensemble on fait quoi ? Retour sur un an d'expérience du collectif »

Selon les objectifs identifiés, plusieurs types d'actions ont été déployés.

- *Objectif : donner des repères, questionner les pratiques, susciter le débat*

➤ Actions mises en œuvre :

- Pour se former et échanger : mise en place de cycles de 6 conférences pour les professionnels rassemblant des centaines d'acteurs, autour de Joël ROMAN (« laïcité et identité »), Faïza GUELAMINE (« Faits religieux et travail social »), Patrick WEIL (« Après les attentats de janvier et novembre, y a-t-il plusieurs « nations » dans la république ? »), Farhad KHOSROKAVAR (« les formes de radicalisation djihadistes »), Gilles KEPEL (radicalisation), Amandine KERVELLA (« Médias : dérives et enjeux pour la jeunesse ») ;
- Pour se qualifier collectivement : création d'un dispositif de formation interinstitutionnelle « interventions sociales et faits religieux » pour une centaine de professionnels des quartiers lillois : 7 collectifs formés sur la base d'un appel à volontariat par les 10 formateurs venant d'univers variés ;
- Pour s'informer, échanger et débattre : mise en place de cycles de 6 conférences-débats-repas avec les habitants privilégiant le débat, le partage et la convivialité.

- *Objectif : répondre au malaise identitaire des jeunes*

➤ Actions mises en œuvre :

- Création d'espaces de paroles collectifs pour travailler sur la transmission ;
- Création d'espaces de paroles individuels sous la forme de carnets de récits de vie.

« Ensemble on fait quoi ? Les forces d'un collectif »

Les atouts de ce collectif reposent sur la pluralité et la diversité des partenaires en présence (associations, département, ville, centres de ressources, centres sociaux, IRTS, ligue des droits de l'homme...) mais également sur sa capacité à outrepasser le cadre de l'action sociale pour s'inscrire dans un champ de réflexion et d'actions plus universel.

Karima ELKHADIRI conclue en soulignant l'apport des centres sociaux des quartiers dans ce type d'action, véritables chevilles ouvrières du dispositif.

Zoom sur... « La grande traversée »

L'association « Laisse ton empreinte » a expérimenté des outils sur le thème du malaise identitaire des jeunes en créant une fiction vidéo.

L'objectif : voyager au cœur des transmissions, réfléchir sur les non-dits qui empêchent.



<http://www.laissetonempreinte.fr/>



Retours sur une année de mobilisation

Vidéo : <http://www.ensembleonfaitquoi.fr/>

Retour sur les conférences : [« Laïcité et radicalisation : de la confusion des mots ... aux pratiques confuses... »](#)

Anne LEVIN, Directrice IRTS Métropole lilloise

« Libérer la parole pour faciliter l'accompagnement : la formation des travailleurs sociaux en question »

La question identitaire étant au cœur des situations rencontrées par les travailleurs sociaux, l'enjeu de la formation de ces derniers, à savoir, oser affronter ces nouvelles questions qui font société, est de taille pour l'IRTS.

Après janvier 2015, il s'est avéré que :

- La prise de conscience du réel devait avoir lieu rapidement ;
- L'IRTS ne pourrait pas répondre individuellement aux besoins de formation des travailleurs sociaux sur ces thématiques ;
- L'IRTS souhaitait capitaliser pour intervenir en complémentarité avec d'autres acteurs.

De ce contexte a émergé une double dynamique porteuse d'un désir de créer un espace de parole qui ne constituerait pas une solution ou une réponse unique :

- Une dynamique collective (réponse à l'appel de l'APSN sur le collectif « Ensemble on fait quoi ? ») ;
- Une dynamique interne de formation des différents acteurs de la structure.

Cette double dynamique repose sur trois principes :

- Travailler sur soi pour se sentir plus à l'aise dans l'interaction : former un (futur) travailleur social c'est avant tout accueillir un individu avec son parcours de vie, ses connaissances et ses méconnaissances ;
- Travailler de manière à faciliter la parole des équipes (qui peut être empêchée par la crainte ou le manque de « connaissances repères ») ;
- Travailler dans le but de prédisposer les acteurs à l'interaction professionnelle.

Dans une vue prospective, l'IRTS souhaite également impulser des espaces citoyens sur ses territoires d'appartenance, décloisonnant les acteurs et les disciplines.



Ils ont dit...

« Il s'agit de nous former nous-mêmes, de ne pas craindre de nous dire que nous ne sommes pas assez compétents pour oser affronter ces questions nouvelles qui font société. »

« Cela fait du bien d'avoir des connaissances repères, cela sécurise et cela crée une communauté de pensée. La communauté de pensée ce n'est pas la pensée unique, c'est ce qui crée le terreau nécessaire pour pouvoir se comprendre, s'écouter, échanger et exprimer son point de vue. »

Kag SANOUSSI, Chef du Pôle Politique de la Ville, Référent régional " Valeurs de la République et Laïcité", DRJSCS Nord-Pas-de-Calais-Picardie

« Plan de formation Valeurs de la République et Laïcité : la réponse de l'Etat »

Au-delà de la réponse immédiate sécuritaire aux attentats de janvier de 2015 (destinée à rassurer nos concitoyens), l'Etat en pensant un plan de formation Valeurs de la République et Laïcité propose une réponse à moyen et long terme.

Ce dispositif repose sur un Kit pédagogique de formation unique et la formation de formateurs. Le Kit pédagogique a été réalisé par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) en partenariat avec l'Observatoire de la laïcité ; le ministère de la Fonction publique ; le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; le secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales ; le ministère des Affaires sociales et de la santé ; le ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports ; le ministère de l'Intérieur ; l'Union sociale pour l'habitat ; le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Le déploiement de ce plan est porté par le niveau régional de l'État via la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Hauts-de-France.

Il s'agit d'outiller les acteurs de terrain, prioritairement en contact avec les jeunes et/ou habitants en quartiers de la politique de la ville afin de véhiculer un discours clair, concret et univoque sur l'application au quotidien des Valeurs de la République, et en particulier du principe de Laïcité.

Ce plan de formation est destiné aux professionnels de « première ligne », en contact direct avec les publics. Il vise à répondre à leur besoin de qualification et d'accompagnement sur les principes de la République, notamment l'application du principe de laïcité dans les situations professionnelles qu'ils rencontrent au quotidien.

A cet effet, dans la région Hauts-de-France, près de 2 000 personnes seront formées aux « Valeurs de la République et Laïcité » afin de porter son rayonnement dans les actions auprès des publics.

La DRJSCS a demandé à l'IREV (Centre de ressources Politique de la Ville) d'assurer la coordination technique de la programmation des formations au niveau régional et de l'animation du réseau de formation.

Zoom sur... Un réseau de formateurs habilités

Compte tenu de l'ampleur des publics visés, un dispositif de démultiplication à trois niveaux est mis en place :

- au niveau national, le CGET et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) forment et habilitent les formateurs de formateurs ;
- au niveau régional, les Directions régionales (et départementales) de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DR(D)JSCS) et les délégations régionales du CNFPT forment et habilitent les formateurs régionaux ;
- au niveau local, les formateurs régionaux forment les acteurs de terrain, sous le pilotage des DR(D)JSCS et du CNFPT.

Les formateurs de formateurs et les formateurs sont issus des services de l'État, des collectivités territoriales, des écoles et des grands réseaux partenaires (instituts régionaux de travail social, fédérations d'éducation populaire et fédérations sportives). Ils sont sélectionnés, au niveau régional, sur la base de leurs compétences de formateurs et de leur connaissance du métier des acteurs auxquels ils s'adressent.

Afin de toucher le plus largement possible tous les acteurs de terrain, les différents réseaux partenaires dans les champs de la politique ville, de la jeunesse et des sports sont mobilisés pour diffuser la formation auprès de leurs salariés et adhérents.

Concrètement, les modalités de déploiement sur le terrain :

- Mise en place à compter du mois de septembre,
- Formation gratuite pour les structures,
- Se déroulant sur 2 jours,
- Maximum 15 personnes par session,
- Une même structure peut s'inscrire à plusieurs formations,
- Une attestation délivrée à chaque participant,
- Une fiche d'expression des besoins en formation à remplir pour mobiliser les formations en « intra ».



Fiche d'expression des besoins en ligne

<http://www.irev.fr/action/journ%C3%A9e-restitution-cycle-%C3%A9galit%C3%A9-citoyennet%C3%A9>



Plus d'informations et inscriptions aux sessions de formation

<http://valeursrepubliquelaicite-npdcp.fr/>

En conclusion

Les besoins de formation sur les questions d'égalité et de citoyenneté ne sont pas nouveaux, ressurgissant au gré de l'actualité. La mise en lumière des diverses expériences témoigne d'une même volonté d'engagement et de questionnements partagés en la matière.

La volonté des établissements d'enseignement supérieur de s'ouvrir sur les territoires en mettant à disposition leurs ressources fait écho à la nécessité de pérenniser et de développer la dynamique enclenchée sur le territoire et de s'interroger, ensemble, sur les moyens d'y parvenir.

La capacité de réponse et de pérennisation des efforts en matière de formation des acteurs semble dépendre étroitement de l'émergence d'espaces de dialogue et d'échanges, tant au sein des organisations que, de manière plus élargie, sur les territoires.

■ Réflexions sur la citoyenneté et l'identité : « Résistance et obéissance, voilà les deux vertus du citoyen »

Daniel BOULAGNON, professeur de philosophie

Au-delà du rappel du cadre juridique et du partage d'actions répondant aux enjeux qui sont ceux des professionnels au quotidien, il importe également de faire un retour plus « théorique » sur les notions qui sont, finalement, à l'origine des problématiques rencontrées et des actions qui tentent d'y répondre.

S'interroger sur les notions clés d'identité et de citoyenneté afin de conserver en fil rouge ces quelques définitions permettant de partager un cadre d'action, où droit et philosophie s'articulent et se répondent pour apporter des réponses concrètes et mesurées aux problématiques actuelles.



Texte intégral

http://www.irev.fr/sites/www.irev.fr/files/intervention_daniel_boulagnon.pdf



Ils ont dit...

Nathalie PEUCELLE, coordinatrice du point accès au droit de la ville d'Haubourdin

« Etre citoyen n'est-ce pas appréhender la connaissance des droits mais également la connaissance des obligations ? Dans ma pratique professionnelle, lorsque je reçois des gens pour une information juridique, beaucoup me demandent « quels sont mes droits ? » ; je leur réponds « quelles sont vos obligations ? », le droit renvoyant à une obligation. Il y a une éducation à faire sur le sujet pour responsabiliser les uns et les autres sur leurs obligations. La prise de conscience de la citoyenneté c'est la prise de conscience des valeurs, des droits et des obligations. »

Zoom sur...Virgule sonore : Slam « Etre ou ne pas être Charlie » par le collectif « On a slamé sur la lune » :

« Monsieur, est-ce vous allez m'exclure parce que j'ai dit que je n'étais pas Charlie ? »

Au lendemain des attentats de janvier 2015, un slam en réponse au questionnement de collégiens abasourdis.

■ Réaction « à chaud » : Rapport d'étonnement:

Julien TALPIN, chargé de recherche en sciences politiques au CNRS

A l'issue des interventions de la matinée, quatre points d'étonnement :

- Un cadrage élargi: évitant l'écueil du prisme victimaire les thèmes d'égalité, de citoyenneté, de laïcité, d'identité et de radicalisation ont été abordés de pair avec l'expérience discriminatoire. Or l'articulation du rapport à la citoyenneté et de l'expérience de discrimination n'est pas la norme, les thèmes de valeurs et laïcité étant régulièrement pensés indépendamment de celui des discriminations.
- Un sujet récurrent : un glissement systématique des échanges vers la question du malaise identitaire (notamment chez les jeunes) pose la question du véritable enjeu de cette journée à savoir celui du déni de francité (ou le décalage entre le fait d'être et de se sentir français et le sentiment de ne pas être perçu comme tel).
- La mise en perspective avec le cadrage du projet de loi « Egalité – Citoyenneté » : la formation pour agir est-elle un palliatif au manque d'ambition du projet de loi « Egalité-Citoyenneté » en matière de lutte contre les discriminations ou un pont vers une politique plus consistante en la matière?
- Le public de la formation : comme en témoigne les participants à cette journée, on constate que l'accent, en matière de formation pour agir a été mis sur les forces vives pour lesquelles il y a déjà consensus sur les questions d'égalité et citoyenneté (d'emblée convaincues). Ne devrait-on pas élargir la cible des acteurs formés en visant également les décideurs et élites régionales (élus, chefs d'entreprise) ?

13



Ils ont dit...

Hervé BORDY, juriste formation conseil, formateur de formateurs du plan Valeurs de la République et Laïcité

« Ce ne sont pas les volontaires qu'il faut former sur les questions de discrimination, pour que les acteurs entendent et abordent cette thématique, la formation doit être imposée, faire partie intégrante du parcours de qualification. »

Retours d'expérience: Des acteurs en mouvement, où en est-on dans la région ?

Sur le terrain, la défense des valeurs républicaines est inhérente aux projets associatifs: retour sur les conditions d'émergence, de mobilisation et de soutien accordés concrètement aux actions menées sur le territoire.

Quel a été l'apport du cycle de qualification « Égalité-citoyenneté » dans la pratique professionnelle ? Dans le rapport aux collègues ou au territoire ? Comment sont intégrés et mis en pratique les acquis ?

Que reste-t-il encore à faire ? Comment mobiliser plus largement ? Comment pérenniser ?

Rodrigo LUPPO, Président de l'association Égalité des Chances, Maubeuge ; Nathalie POTTIEZ HAMADI, Directrice du CIDFF de Valenciennes ; Emilie LAURY, Coordinatrice du pôle citoyenneté et vie associative, Léo Lagrange Nord-Pas-de-Calais ; Ouarda SAMOUDI, Référente secteur adultes, Centre social Basse Measure, Roubaix

14



A savoir : Acteurs en mouvement :

Vous pouvez faire part de vos expériences, actions et ressources autour des valeurs de la république et laïcité sur le territoire sur le site :
<http://valeursrepubliquelaicite-ndpcp.fr/>

Emilie LAURY, Coordinatrice du pôle citoyenneté et vie associative, Léo Lagrange Nord-Pas-de-Calais

« Démocratie & Courage ! » : de l'essaimage, pour et par les jeunes



Ils ont dit...

« Ce sont des jeunes qui parlent à d'autres jeunes »

« Démocratie & Courage ! » est un programme d'éducation à la citoyenneté et de lutte contre les discriminations initié en France par la Fédération Léo Lagrange en partenariat avec l'éducation nationale depuis une dizaine d'années.

Dans le cadre de ce programme, la Fédération Léo Lagrange forme de jeunes volontaires pour intervenir en binôme, à partir de différentes journées thématiques construites sur des principes de pédagogie participative.

Ces volontaires interviennent, notamment dans les établissements scolaires (collèges, lycées), et invitent les participants à percevoir les mécanismes des stéréotypes, des normes et des discriminations.



- *Une pédagogie active et participative :*

C'est par une approche participative et ludique, que les volontaires D&C ! amènent les participants à interroger leurs préjugés et attitudes, leur rapport à l'autre et à la différence.

Grâce à des outils d'animation dynamiques (pictionary, films, débats, expositions, théâtre, jeux de rôles, etc.), les élèves décryptent les mécanismes de la discrimination et recherchent des moyens de lutter contre.

- *L'éducation par les pairs : de jeunes volontaires*

Les intervenants D&C ! sont des volontaires généralement âgés de 18 à 30 ans. Le partage d'un vécu, d'un langage et des mêmes questionnements les amène à transmettre des savoirs sur un mode différent.

Avant d'intervenir devant un public, chaque volontaire suit d'abord une formation gratuite de 5 jours pour mieux appréhender les enjeux, les thématiques et l'environnement du programme « Démocratie & Courage ! ». Accompagné par un coordonnateur régional, il est ensuite associé à un autre volontaire plus aguerri afin d'acquérir l'assurance et la sérénité nécessaires. Le programme fonde en effet son action sur le principe de l'essaimage, pour et par les jeunes.

Ce programme bénéficie d'un soutien de la part des collectivités territoriales engagées dans la lutte contre les discriminations dans les établissements scolaires. Il existe, par exemple, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le département du Pas-de-Calais.

- *L'apport du cycle de qualification « Égalité-Citoyenneté » :*

Le cycle a permis d'alimenter un processus de labélisation des actions en interne (label « Ici et ensemble ») qui comprend la mise en place d'un autodiagnostic des pratiques en matière d'égalité de traitement et de lutte contre les discriminations, des actions déclinées sur site et la formation des salariés de la fédération Léo Lagrange.

Rodrigo LUPO, Président de l'association Égalité des Chances, Maubeuge

« Le terrain comme point de départ »

Après avoir longtemps adhéré à l'association Paralysés de France, Rodrigo Lupo crée en 2014 l'association « Égalité des chances » avec pour principe de se « concentrer sur le territoire ».

Dans le cadre de la politique de la ville et en lien avec l'agglomération Maubeuge Val de Sambre, l'association lance une étude sur le thème de la mobilité et du handicap dans l'avesnois, territoire où, contrairement au reste du département du Nord, Rodrigo Lupo a constaté l'absence de transport à la demande pour les personnes en situation de handicap.

Une démarche de terrain inscrite dans une dynamique élargie d'adhésion au collectif de lutte contre les discriminations de l'agglomération et de formation via le cycle de qualification Égalité-Citoyenneté. L'apport de ce dernier comme espace de dialogue et d'échange inter-acteurs ayant été particulièrement apprécié.

Rodrigo LUPO conclue sur l'opportunité de se former, d'acquérir des réflexes en la matière y compris pour les décideurs.



Ils ont dit...

« Il faudrait rendre obligatoire la formation à la citoyenneté aux établissements à caractère social accueillant du public dans le cadre de l'obtention de leur agrément. »

Nathalie POTTIEZ HAMADI, Directrice du CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles) de Valenciennes

« Quand les événements nous remettent en question »

Il y a quelques années la chargée de communication du CIDFF avait participé à un groupe de recherche-action sur les discriminations porté par Valenciennes Métropole et témoigné auprès de sa direction de l'importance de se former sur certaines questions. « Entendue mais pas écoutée », le sujet resté lettre morte, revient de façon saillante suite aux attentats de janvier 2015 et au renouvellement-rajeunissement de l'équipe : en réaction aux témoignages de stigmatisation, de sentiment de danger ou de discrimination du public du centre, la nécessité de se former à un langage commun au sein même de l'équipe s'impose. La directrice du centre adhère simultanément à un collectif de lutte contre les discriminations porté par la communauté du Val de Sambre : de la direction à l'acteur de terrain en passant par l'assistante de direction, c'est bien l'intégralité de la petite équipe qui va être formée.

L'effort porte désormais sur l'avenir : la formation continue des salariés du CIDFF et une collaboration avec les services de prévention visant à parler le même langage et mutualiser les compétences sont enclenchées.



Ils ont dit...

« ...et là je n'ai pas de chargée de communication à envoyer, je m'y implique et me rend compte qu'il va falloir être humble car y compris sur les discriminations de genre (ma « spécialité »), je vais devoir travailler. »

Ouarda SAMOUDI, Référente secteur adultes, Centre social Basse Masure, Roubaix

« La formation individuelle comme point de départ à la formation collective. »

La nouvelle équipe de travailleurs sociaux en place au Centre social Basse Masure de Roubaix depuis deux ans a fait le constat, au-delà des problèmes économiques de la population, de fortes difficultés dans le rapport des habitants aux « valeurs de la république » et à la laïcité. Une situation difficile à vivre en tant que professionnelle engagée qui conduit Ouarda Samoudi à suivre le cycle de qualification Égalité-Citoyenneté de l'IREV.

Le cycle de formation lui a permis une meilleure appréhension de la situation en étant l'occasion de :

- Trier et clarifier les concepts : droit, laïcité... ;
- Reposer le cadre professionnel ;
- Laisser de côté une posture engagée au profit d'une posture de recul.

Cette démarche a débouché sur une réponse à l'appel à projets « valeurs de la république » dans le cadre du contrat de ville de Roubaix.

L'appel à projet ayant débouché favorablement, il s'agit, désormais, de mobiliser les différents partenaires et les nombreuses femmes qui fréquentent le centre social sur le thème de la laïcité, dans une démarche expérimentale qui permette à tous de réinvestir le champ quelque peu délaissé de ces questions. C'est par le biais de deux matinées de formation à destination des habitants et des partenaires du centre qu'un cours d'accès au droit, afin de rappeler ce qu'est la laïcité dans le cadre de la loi, est dispensé par Hervé Bordy. L'objectif étant que tous, professionnels, bénévoles et habitants se saisissent à nouveau pleinement de ces questions.

Ouarda SAMOUDI constate que ce projet, qui en est aux prémices, interroge profondément les différents acteurs, qui, sans être réticents, trouvent toutefois que cela « fait beaucoup d'un coup », les représentations des uns et des autres étant malmenées et que la remise en question, sans pour autant être rédhibitoire, doit se faire progressivement.



Ils ont dit...

« La formation égalité-citoyenneté m'a remis à ma place. »



Décret n° 2015-1745 du 23 décembre 2015 relatif à l'agrément des centres d'information sur les droits des femmes et des familles qui fait mention du principe d'obligation de neutralité
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/12/23/AFSA1501407D/jo/texte>

17

Table ronde : Quel(s) engagement(s) de l'État et des collectivités locales dans les plans territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations ?

Au niveau des collectivités quel travail effectué ? Avec quel(s) soutien(s) ? Quel(s) acteur ? Quelles sont les points de blocages rencontrés ...et les leviers de réussite ?

Sophie ELIZEON, Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances ; Nadia MEGUEDDEM, Vice-Présidente Emploi, Formation et politique de la ville, Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre ; Frédéric CALLENS, Chef de bureau, Direction de la ville et de la cohésion urbaine, CGET ; Cécile HEMERY, Directrice de la Cohésion sociale, Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole ; Virginie TCHOFFO, Chargée de compétence et d'emploi, Métropole Européenne de Lille ; Mradabi ALI, Responsable Pôle Égalité et lutte contre les discriminations, Ville de Dunkerque ; Bénédicte TILLARD, Responsable Politiques de cohésion sociale, Communauté urbaine de Dunkerque



Nadia MEGUEDDEM, Vice-Présidente Emploi, Formation et politique de la ville, Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre

« Maubeuge-Val de Sambre : une dynamique associant acteurs de terrain et élus. »

La réflexion sur le plan de lutte contre les discriminations, axe transversal du contrat de ville 2015-2020, a été amorcée avec le souci d'éviter les erreurs du passé et d'incarner la détermination du territoire en la matière. L'objectif étant d'enclencher un mouvement « naturel ».

Le mode opératoire repose sur :

- Un diagnostic préexistant datant de 2013,
- Un deuxième diagnostic (réalisé par le CGET- avec l'appui de Moussa ALLEM, référent régional lutte contre les discriminations à la DRJSCS et l'IFAR-Saïd BOUAMAMA) en 2015,
- Des ateliers coopératifs,
- Une mise en débat avec le président d'agglomération.

Cette démarche s'est concrétisée par la constitution d'un collectif reposant sur la base d'un volontariat associatif et la participation active des acteurs politiques locaux (vice-président à la santé, vice-président vie associative et culturelle, adjoints aux maires...). Le collectif peut d'ailleurs compter sur le soutien et la présence du président de la communauté d'agglomération.

Toute action qui concernera la lutte contre les discriminations sera étudiée en amont par le collectif afin d'en éprouver la faisabilité. Il s'agit d'un partenariat qui se construit dans la durée, nécessitant d'apprendre à travailler collectivement.

Cécile HEMERY, Directrice de la Cohésion sociale, Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole

« Valenciennes métropole : Un diagnostic comme élément déclencheur. »

En amont de la signature du contrat de ville 2015-2020, l'élaboration d'un diagnostic partagé entre acteurs institutionnels et associatifs du territoire de Valenciennes Métropole a donné lieu à une restitution faite en mai 2016 auprès des partenaires et en lien avec l'IREV, la DRJSCS (Moussa ALLEM) et l'IFAR créant ainsi « un véritable déclic » auprès des instances politiques qui ont pris conscience, en matière de lutte contre les discriminations, de la nécessité de :

- Porter un engagement politique fort sur ce thème
- Former les acteurs de terrain et les élus
- Travailler cette thématique dans la durée, au-delà du contrat de ville 2015-2020

Pour avancer dans la formalisation du plan territorial, l'effort porte sur la capitalisation du travail déjà réalisé par les acteurs associatifs qui ont un temps d'avance en la matière sur les institutions.

Zoom sur... le diagnostic

Le diagnostic a conduit à inclure deux axes prioritaires au sein du contrat de ville en matière de lutte contre les discriminations :

- L'insertion et l'accès aux stages
- L'accès aux droits en matière de santé

*Mradabi ALI, Responsable Pôle Égalité et lutte contre les discriminations, Ville de Dunkerque ;
Bénédicte TILLARD, Responsable Politiques de cohésion sociale, Communauté urbaine de Dunkerque*

« Le dunkerquois : une dynamique croisée ville-agglo »

• A l'échelle de la ville de Dunkerque

L'élaboration d'un diagnostic préalable à l'élaboration d'un plan de lutte contre les discriminations a bénéficié d'un contexte favorable et « facilitateur » :

- la nomination d'une adjointe au maire à l'égalité des chances dans le cadre d'une équipe municipale récemment renouvelée,
- la ville, en tant qu'adhérente à l'ECCAR (European Coalition of Cities against Racism) avait déjà en 2013 élaboré un plan d'actions en interne de lutte contre les discriminations essentiellement axé sur les discriminations femmes/hommes.

Le diagnostic porté par la ville a ouvert sur une mobilisation élargie d'acteurs, une vingtaine d'associations y participant depuis un an et a permis de déterminer quatre axes de mobilisation :

- 1- sensibilisation des structures à l'échelle locale,
- 2- structuration du réseau par la création d'une plateforme locale,
- 3- formation et qualification des professionnels,
- 4- évaluation et restitution du diagnostic.

• A l'échelle de l'agglomération

Le constat d'une « force de frappe » initialement insuffisante, en particulier côté acteurs de terrain, a conduit à inscrire au contrat de ville la nécessité d'élaborer une stratégie de lutte contre les discriminations. Le cycle de qualification « Égalité-Citoyenneté » proposé par l'IREV a permis justement de diversifier et enrichir les points de vue en palliant au déficit d'acteurs de terrain qualifiés pour agir dans ce champ.

L'étape suivante consistera à :

- vérifier si ce qui a été élaboré à l'échelle de la ville peut s'appliquer sur les autres territoires de l'agglomération ;
- décliner concrètement les axes du volet lutte contre les discriminations du contrat de ville.



ECCAR : Coalition européenne des villes contre le racisme

La Coalition européenne des villes contre le racisme a été lancée à Nuremberg (Allemagne), en décembre 2004 à l'issue de la 4e Conférence européenne des villes pour les droits de l'homme. 121 municipalités de 24 pays d'Europe y ont adhéré depuis le commencement. La ville de Potsdam agit comme Bureau.

L'objectif est d'établir un réseau des villes intéressées par l'échange d'expériences afin d'améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination.

En savoir plus : <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/fight-against-discrimination/coalition-of-cities/eccar/>

Virginie TCHOFFO, Chargée de compétence et d'emploi, Métropole Européenne de Lille

« De quoi parlons-nous ? Ou de la nécessité d'objectiver. »

Comment la Métropole Européenne de Lille avance-t-elle sur le sujet de la lutte contre les discriminations ?

- *Une entrée thématique par le développement économique :*

Une première impulsion, lancée par la rencontre entre un élu à l'insertion par l'économie et l'emploi et FACE Métropole, a conduit à un travail en partenariat avec les maisons de l'emploi : « comment recruter et manager sans discriminer ? ». Cycles de formation, plans d'actions et de sensibilisation ont mobilisé les ressources humaines sur le sujet.

Puis, la mise en place d'un comité euro métropolitain de la diversité et la constitution d'une plateforme d'acteurs de terrain ont favorisé l'émergence d'une parole fournie et variée, en fonction des sensibilités. Cette pluralité de ressentis et de langage a fait émerger cette question : « de quoi parlons-nous ? ».

- *La nécessité d'objectiver :*

Afin de ne plus parler en fonction de la sensibilité mais de la réalité du territoire, un diagnostic euro métropolitain de la diversité a été lancé.

Il a pour but de :

- se saisir d'un vocable positif sans effet de déni : cheminer de la discrimination à la diversité (et à l'innovation sociale)
- se situer au niveau infra et supra territorial et valoriser les bonnes pratiques territoriales existantes
- aller plus loin en interrogeant d'une part l'axe développement économique du contrat de ville (par la mise en place d'un plan euro métropolitain de l'emploi, en favorisant la relation de travail entre les acteurs économiques et ceux de la politique de la ville) et d'autre part les pratiques internes (rapport annuel de situation, clause insertion de la commande publique...)

La Mel engagera à l'automne en lien avec les communes un travail de formalisation du plan territorial de lutte contre les discriminations à annexer au contrat de ville.

20

Zoom sur... FACE Lille Métropole

« Tout est parti d'un constat simple : « L'exclusion permanente d'une partie de nos concitoyens est inacceptable ! Entreprises et pouvoirs publics doivent conjointement développer l'innovation sociale pour relever ce défi ».

Forte de sa mission d'utilité publique, FACE lutte contre toutes les formes d'exclusion, de discriminations et de pauvreté. FACE défend – depuis 1993, date de sa création – les valeurs de solidarité, de cohésion sociale, d'égalité des chances et de traitement.

Ses missions sont de favoriser la mise en action individuelle et collective de la responsabilité sociale/sociétale des entreprises (RSE) ; de mobiliser et coordonner les volontés et initiatives d'engagement social et sociétal des entreprises dans leur territoire ; de développer l'innovation sociale et sociétale avec et pour les entreprises ; d'affirmer la place et le discours des entreprises socialement responsables. »



Lien ressource : <http://www.fondationface.org/>

Sophie ELIZEON, Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances

« **Savoir de quoi l'on parle pour être efficace.** »

La lutte contre les discriminations questionne l'efficacité de l'action publique et « si l'on veut être efficace, on doit savoir de quoi l'on parle ». Répondre efficacement et de manière engagée à ces questions c'est répondre avec un seul et même langage : celui du droit. Il est inutile d'attendre le temps de l'action pour que l'ensemble des acteurs, élus-partenaires associatifs, se forment sur cet item.

La formation permet :

- une cohérence territoriale,
- une cohérence d'action,
- une assise du portage politique, pivot de la coordination des acteurs.

Les multiples entrées de la discrimination (lutte contre la radicalisation, diversité...) trouvent leur traduction dans le contrat de ville par le caractère transversal de cet axe, induisant la formation de TOUS les acteurs de la politique de la ville.



Deux cadres de référence de définition de la discrimination :

- art 225-1 du code pénal
- loi du 16 novembre 2001



Les 22 critères de discrimination

La loi interdit toute distinction ou traitement inégal en raison de 22 critères :

Sexe/Origine/Grossesse/Situation de famille/Apparence physique/Patronyme/Lieu de résidence/Etat de santé/Handicap/Caractéristiques génétiques/Mœurs/Orientation sexuelle/Identité sexuelle/Age/Opinions politiques/Activités syndicales/Appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une race, une nation/Appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion/Perte d'autonomie/La discrimination à l'égard d'une personne en raison de sa particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur.



En savoir plus : <http://www.defenseurdesdroits.fr/fr/competences/missions-objectifs/lutte-contre-les-discriminations>

Zoom surle Défenseur des droits :

Le Défenseur des droits est une institution de l'Etat complètement indépendante. Créée en 2011 (inscrite dans la Constitution dès 2008), elle s'est vu confier deux missions :

- défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés
- permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits

Toute personne physique (un individu) ou morale (une société, une association...) peut le saisir directement et gratuitement lorsqu'elle :

- pense qu'elle est discriminée
- constate qu'un représentant de l'ordre public (police, gendarmerie, douane...) ou privé (un agent de sécurité...) n'a pas respecté les règles de bonne conduite
- a des difficultés dans ses relations avec un service public (Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, retraite...)
- estime que les droits d'un enfant ne sont pas respectés.

Le Défenseur des droits n'est pas seulement présent au siège, à Paris : dans toute la France, en métropole et outre-mer, 397 délégués, des bénévoles ayant bénéficié d'une formation, sont présents.



En savoir plus : <http://www.defenseurdesdroits.fr/fr>

Frédéric CALLENS, Chef de bureau, Direction de la ville et de la cohésion urbaine, CGET

« Une situation paradoxale : le point de vue du national »

Les attentats ont généré en matière de lutte contre les discriminations un état paradoxal d'ouverture, voyant d'une part le nombre de sollicitations augmenter de la part des collectivités pour engager un travail sur ce sujet et d'autre part du repli, des manifestations de rejet allant grandissant. Dans ce contexte, le ministère de la ville en s'articulant sur trois échelons de compétence (national/CGET /gouvernance ; régional /DRJSCS/outils; local /mise en œuvre) a privilégié, dans le cadre du contrat de ville, trois critères : l'origine, le genre et le territoire. L'enjeu étant de ne pas mettre ces derniers en concurrence au risque d'en diluer certain(s).

Frédéric Callens rappelle l'importance de la question préalable à toute action en matière de lutte contre les discriminations : « de quoi et à qui parle-t-on ? ». De la clarification de ces concepts découle un mode opératoire dont la temporalité du contrat de ville doit permettre la montée en puissance.

La formation des acteurs constitue un passage obligé pour monter en qualité et en niveau d'exigence en particulier concernant les élus qui, en tant que premiers témoins de la demande en matière de lutte contre les discriminations, doivent être accompagnés et fédérés par l'Etat.

Zoom régional :

Le portage politique dans la région Hauts-de-France témoigne d'un dynamisme politique fort sur l'enjeu de la lutte contre les discriminations.

La région a été retenue au titre de site expérimental dans le cadre de l'accord signé entre le ministère de la ville et le défenseur des droits qui doit permettre, en s'appuyant sur des compétences complémentaires, la mutualisation du travail des réseaux territoriaux.

23



Focus ressources méthodologiques L'Etat (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires – CGET et Directions Régionales Jeunesse Sport et Cohésion Sociale – DRJSCS) met à disposition des acteurs différents outils : diagnostics stratégiques territoriaux, accompagnement des plans de lutte contre les discriminations et formation.

Pour aller plus loin : <http://www.cget.gouv.fr/>

Les enjeux de la lutte contre les discriminations reposent sur :

- l'accès au droit et l'accompagnement des victimes,
- l'apport d'expertise par les victimes de discrimination (affranchies du statut de témoin) : les conseils citoyens étant un des canaux d'expression de la demande d'égalité de traitement sur les territoires.

Les écueils à éviter sont :

- l'amalgame entre la lutte contre les discriminations et la victimisation ou le communautarisme,
- une approche intégrée qui occulterait la nécessité d'une approche verticale. Pour rendre le traitement de ces problématiques pérenne, il faut nécessairement articuler ces deux approches (au risque sinon de voir disparaître ces problématiques comme cela avait été le cas lors de la précédente génération du contrat de ville).

Frédéric Callens conclut en rappelant que le ministère de la ville est le plus engagé en faveur de la lutte contre les discriminations avec un budget en forte croissance (10 à 15 millions d'euros par an) et une augmentation du nombre d'agents publics formés sur cette question.

« Comment passer du singulier au collectif ? Eléments croisés de conclusion de la table ronde »

Si, à titre individuel, chacun est convaincu et concerné par la nécessité de porter la lutte contre les discriminations, qu'en est-il à titre collectif ? Comment passer du singulier au pluriel ?

La mobilisation et la formation de l'ensemble des partenaires du territoire en lien avec les institutions est un des éléments de réponse collective aux actes de discrimination.

C'est en associant les complémentarités des acteurs mais également en les fédérant, que la multiplicité des leviers d'action pourra être efficiente.

Conclusion

« Répondre à l'exigence d'égalité réelle. »

Milouda ALA, Conseillère régionale Hauts-de-France, Présidente de l'IREV



Ils ont dit...

« Si nous sommes là aujourd'hui c'est que nous partageons la même volonté de partager les valeurs de la République, je vous en félicite et vous en remercie.

(...) Pour agir collectivement, il est nécessaire de se parler, de se former, d'ouvrir le dialogue avec les partenaires et les citoyens. »

Cette exigence doit s'appliquer à tous et trouver les moyens d'être soutenue, amplifiée et territorialisée. Les citoyens ont également besoin de se réapproprier les fondements de ce qui fait société et de s'exprimer sur leur vécu, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des situations d'inégalités.

Ces enjeux ne sont pas circonscrits aux quartiers prioritaires de la politique de la ville mais ils les concernent fortement et la loi de programmation pour la ville et cohésion urbaine du 21 février 2014 le réaffirme dès son article 1.

Il s'agit avant tout de construire ensemble ces réponses et de les rendre visibles à l'ensemble des intervenants et aux populations concernées, non pas comme un renvoi à un présupposé déficit de citoyenneté des populations mais bien comme le signe d'un souci constant d'égalité porté par les institutions.

En effet, les nouvelles priorités portées dans les contrats de ville depuis les attentats de 2015 (laïcité, prévention de la radicalisation...) ne doivent pas faire perdre de vue le sens et l'esprit de la loi de 2014 : articuler beaucoup plus fortement les différentes politiques publiques, celles du logement, du transport, de l'éducation et du développement économique des territoires, qui produisent structurellement nombre d'inégalités que la politique de la ville cherche tant bien que mal à combler par ses moyens spécifiques.

Miser davantage sur une mixité entre les différentes fonctions de la ville, entre logement, services, activités économiques, loisirs en co-construisant des réponses adaptées aux enjeux des territoires constitue le sens de la politique de la ville. Agir dans cette perspective serait finalement répondre à l'exigence d'« égalité réelle », pour donner à tous les mêmes possibilités d'accès au logement et à la ville.

C'est dans cette perspective que l'IREV continuera d'accompagner les acteurs locaux et proposera dès la rentrée de nouvelles actions de qualification, notamment autour des enjeux de renouvellement urbain, de développement économique et du numérique... et reste à votre disposition pour poursuivre les efforts collectifs de mobilisation en faveur de l'égalité.

Zoom sur.... Article 1 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion du 21 février 2014 :

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.[...]

Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

1° Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ; [...]

10° Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée. »



En savoir plus :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&categorieLien=id>

Egalité-Citoyenneté : se qualifier pour agir.

Journée de restitution du 24 juin 2016

Retrouvez tous les diaporamas de cette journée de restitution ainsi que le dossier participant sur le site de l'IREV : <http://www.irev.fr/article/dossier-ressources-egalit%C3%A9-citoyennet%C3%A9>

L'IREV remercie les intervenants de cette journée du 24 juin 2016 et les partenaires et professionnels qui se sont mobilisés pour sa préparation : Préfecture du Nord, DRJSCS Hauts-de-France, ENPJJ, Département du Nord, l'Université de Lille 3, l'Université Catholique de Lille (Faculté de Droit), IRA de Lille, CNFPT Nord Pas-de-Calais, APSN, FACE Métropole Européenne de Lille.